

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1012

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le goût des navets

Matthieu, Baptiste, Alice et Angèle n'osèrent jamais porter la main sur leurs parents le jour où ces derniers étaient de permanence, bien que la loi les y autorisât. Parfois, un copain les abordait et leur disait: «Tiens, hier, j'ai giflé ta mère. Une sacrée mornifle que je lui ai mise!» Matthieu et Baptiste haussaient les épaules, mais si l'autre insistait, ils consultaient la liste des prochains passages et, le dimanche suivant, allaient fesser la mère du camarade indélicat...

— Vous avez de plus en plus de goût pour les navets! Et de qui est ce chef-d'œuvre? De Marat? ou de Robespierre, peut-être?

— D'un certain Pascal Bruckner, dans un récit intitulé *Le Palais des claques*: «Au premier étage du Palais des claques, on tire et on tord les oreilles. Au deuxième, on donne des paires de gifles. (...) Au cinquième, on dispense la fessée à main nue et on botte le derrière... (...) Au septième, on reçoit le martinet (...) Au onzième, on fouette avec des orties fraîches...» Etc! Toutefois, les enfants finissent par prendre le pouvoir, et l'on en arrive au passage cité plus haut.

— C'est bien ce que je disais: Vous avez du goût pour les navets...

— Pas tellement... A dire vrai, ce n'est pas le texte, qui m'intéresse en tant que

tel — mais le fait qu'il est recommandé dans *Plumes de colombe* (Choisir des livres pour nos enfants), édité par le GEPEP, c'est-à-dire le Groupe d'enseignants pour l'éducation à la paix...

Je reconnais bien volontiers que je n'ai jamais eu l'esprit très prompt — et avec l'âge, ça s'est aggravé... Quoi qu'il en soit, je ne vois pas bien en quoi *Le Palais des claques* peut contribuer à l'éducation pour la paix... Et vous? Dites-le moi si vous comprenez!

Pour en revenir au livre de Janine Massard, *Terre Noire d'Usine*, c'est au contraire la vérité qui me touche, l'humble vérité des petites gens, qui, elle, peut-être, est une éducation à la paix. En faisant comprendre la misère et les misères et les misérables; ce qui a été fait, malgré tout, et qui est énorme; et ce qui reste à faire, plus énorme encore.

Par exemple ceci:

«L'autre fléau, c'était le cautionnement. (...) Il se faisait les trois quarts du temps au bistrot, les femmes n'en savaient rien, l'ivresse donnait le

sentiment que tout allait réussir.

Et le jour où il fallait tout vendre pour honorer le papelerd signé dans la gonflée, c'était le drame. Parce que ces petits paysans, qui couraient après l'argent d'un bout de l'année à l'autre, n'avaient pas le moindre centime à la maison au moment où on leur demandait de payer, vous pensez-bien. Et celui qui avait signé un de ces maudits papiers ne s'en vantait pas lorsqu'il rentrait à la maison titubant. Il ne s'en souvenait même pas, d'ailleurs...» (p. 56).

Mon grand-père ne buvait pas. Et pourtant il avait cautionné... Et puis il était mort vers la cinquantaine, laissant ma grand-mère seule avec huit enfants, dont quatre ne gagnaient pas encore leur vie; dont trois étaient «aux études». Et le cautionné avait fait faillite! Et ma grand-mère, qui n'avait nul besoin de payer, paraît-il, puisque le cautionneur était mort, n'avait pas voulu que la mémoire de son mari soit entachée.. Elle avait remboursé! Le tout vers 1905. Janine Massard montre bien cette fierté des petites gens, qui les empêche de demander secours; qui les pousse à aller au-delà de ce qui est dû. ■

FONCTION PUBLIQUE GENEVOISE

Après la grève

(jd) La demi-journée de grève du 10 octobre dans la fonction publique genevoise a donc été un succès de mobilisation. Cette situation contient un avertissement, pour le Conseil d'Etat au premier chef, mais pour le Cartel intersyndical également.

Le Conseil d'Etat n'a pas su convaincre de la réalité des difficultés budgétaires qui sont à l'origine de la décision ayant entraîné le conflit: le non-versement, en janvier 1991, de l'allocation annuelle de rattrapage qui complète, à Genève, l'indexation des traitements; elle devait s'élever à 2,5% du traitement annuel.

Mauvais pédagogue, le Conseil d'Etat n'a pas non plus mis en valeur les efforts qu'il a entrepris pour diminuer l'évasion fiscale.

Personne n'a maintenant intérêt à ce que le conflit traîne en longueur. Et on peut se demander si l'opinion publique, voire même une majorité des fonctionnaires, suivront le Cartel sur le fond. La propo-

sition de compromis présentée par le Conseil d'Etat deux jours avant la grève, si elle est survenue trop tard pour remettre en question celle-ci, nous semble offrir un débouché parfaitement acceptable: le 2,5% est maintenu jusqu'à la classe 10, puis l'allocation est dégressive jusqu'à la classe 14 au-dessus de laquelle seulement elle est supprimée.

A l'origine des difficultés budgétaires, il y a en particulier la suppression complète de la progression à froid. Les fonctionnaires, qui étaient particulièrement touchés par le phénomène en raison de la progression annuelle de leur revenu indexé, sont logiquement parmi les principaux bénéficiaires du nouveau régime fiscal. Par ailleurs, l'évolution des principaux indicateurs économiques ne laisse pas présager des lendemains financiers particulièrement roses pour Genève. On attend dès lors des organisations syndicales qu'elles participent à l'élargissement des termes du débat en défendant un service public efficace et moderne. Il y a là matière à propositions originales susceptibles d'un large soutien des citoyennes contributives. ■

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp).

Points de vue:

Jeanlouis Cornuz,

Claude Auroi

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télex: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15 527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA